

MARCELLAZ
en Faucigny



ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Modification n°3 du Plan local d'urbanisme de la commune de MARCELLAZ.

Par arrêté du 22 décembre 2021,

Le maire de Marcellaz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du P.L.U..

A cet effet, par décision du 1^{er} décembre 2021, M. le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Bruno PERRIER, Attaché administratif retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 20 janvier 2022 au mardi 22 février 2022 inclus, les mardis et vendredis de 14h à 17h et les jeudis de 8h30 à 9h30 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie. Le dossier sera également disponible sur le site Internet de la Commune (www.mairie-marcellaz.fr). A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site Internet de Marcellaz est mis à la disposition du public à la mairie de Marcellaz aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Jeudi 20 janvier 2022 de 16 heures à 19 heures
- Vendredi 4 février 2022 de 14 heures à 17 heures
- Mardi 22 février 2022 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie (3, place de la mairie 74250 MARCELLAZ) ou à l'adresse électronique dédiée (enquetepublique.marcellaz@gmail.com).

Les observations et les propositions transmises au siège de l'enquête par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Marcellaz 3, place de la mairie 74250 MARCELLAZ.

Pour assurer une information complète du public, les observations et les propositions adressées par courriel seront régulièrement transférées sur le site Internet de Marcellaz (www.mairie-marcellaz.fr).

Dès qu'ils auront été transmis en mairie, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au secrétariat aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site Internet de Marcellaz (www.mairie-marcellaz.fr).

MARCELLAZ, le 22 décembre 2021.

LE MAIRE,
Luc PATOIS